



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION

du 18 novembre 2022

« *Bagnols centre* »

Cette réunion de concertation fait suite à la 2<sup>ème</sup> réunion du quartier 1 du 15 septembre 2022.

**Personnes présentes :** mairie : René BOUCHARD, Maire et Sylvie PELISSIER, Adjointe.  
Référénts de quartier 1 : Fabrice Jean DARRIGRAND-BIENTZ et Jean-Luc PARICKMILER.

**En caractères gras, les réponses de la mairie.**

### **PROJET DU QUARTIER 1 : Aménagements loisirs**

Les référents du quartier 1 souhaitent faire aboutir un projet structurant pendant leur « mandat » en fonction des échanges qu'ils ont eu avec les habitants. Par ailleurs, les référents font remarquer au maire que l'enquête citoyenne de la mairie, dont les résultats viennent d'être publiés récemment, montre une forte corrélation entre les demandes des réunions de quartier et celles apparues avec l'enquête ; c'est donc de bonne augure pour la suite.

#### **La pose de bancs publics :**

**Le maire est d'accord pour faire aboutir cette demande en 2023. Il demande aux référents de répertorier déjà des lieux où les bancs pourraient être installés.**

Deux endroits sont déjà ciblés : en haut du Chemin des Rouvières face au n° 1545 pour faire une pause mais aussi admirer la jolie vue. En fonction du positionnement, il faudra néanmoins peut-être demander l'autorisation au propriétaire de la forêt en pente.

L'autre endroit se situe boulevard du Rayol en face le Foyer municipal au-dessus du petit parking. La pose d'une rambarde sera bien sûr à prévoir afin de sécuriser.

#### **Aménagement d'une aire de jeux pour les petits :**

Le boulevard du Rayol est adapté pour recevoir cette installation. En effet, les premiers terrains de pétanque du Boulevard du Rayol peuvent être récupérés car ils sont très peu voire pas du tout utilisés par les boulistes. Or cet emplacement ombragé est situé idéalement à proximité du centre-bourg, accessible sans effort, dans un environnement agréable...

**Le maire propose d'engager une étude de faisabilité en 2023 (implantation ainsi que les structures de jeux souhaitées) mais les travaux ne pourront pas être réalisés la même année. Il faut rechercher les subventions utiles au projet compte tenu des priorités 2023 : réduction des dépenses énergétiques de la Commune.**

## **LA CIRCULATION :**

### **Comment diminuer le trafic chemins du Cannet et Saint-Antoine ?**

Constat des riverains : le trafic n'a pas diminué depuis le mois de juin, bien au contraire. Le chemin du Cannet est devenu l'itinéraire de contournement des feux. Il y a maintenant souvent des embouteillages sur la partie supérieure la plus dangereuse, des dégradations et des excès de vitesse qui génèrent des risques d'accidents pour les piétons et riverains. Or, ces voies ne sont pas du tout adaptées pour un trafic dense.

Les habitants avaient demandé d'interdire le passage sauf aux riverains. Le maire avait déjà répondu en réunion de quartier que ce type de panneau est illégal car entraînant une différence de traitement entre les usagers.

Dans ces conditions, les riverains avaient demandé d'implanter **un feu au croisement Cannet/St Antoine** pour mieux sécuriser et par ailleurs décourager les automobilistes qui ne font que traverser le village.

**Le maire précise que l'étude a montré que l'installation de feux n'était pas réalisable compte tenu des espaces restreints pour les croisements de véhicules.**

Depuis la réunion du 15 septembre, des riverains proposent une autre solution plus réaliste qui consisterait à **interdire la montée à mi-parcours** (après le nouveau lotissement) et autoriser toujours la descente entièrement.

**Le maire trouve l'idée valable et ajoute qu'il sera néanmoins indispensable d'avoir un retour précis de l'opinion des riverains qui vont être particulièrement impactés. Une réunion avec comme ordre du jour, cet unique point, lui semble nécessaire ; le but étant d'améliorer les choses et de ne pas monter les gens les uns contre les autres.**

**Cette réunion pourrait avoir lieu fin 2022 ou début 2023.**

**Quant à la chicane en dur qui avait été retenue pour ralentir la vitesse des voitures Chemin de Saint-Antoine, celle-ci sera installée début 2023.**

Les référents souhaitent participer à l'étude d'implantation.

Une autre solution dissuasive et complémentaire avait été demandée en réunion et confirmée depuis dans l'enquête telle que le classement du Chemin St Antoine en zone partagée limitée à 20 km avec priorité aux piétons et vélos. Cette modification permettrait aussi de protéger les promeneurs nombreux (*poucettes d'enfants, personnes âgées...*) dans cette rue plane et à la jolie vue. La Grand'Rue du centre était aussi concernée.

**Le maire trouve l'idée pertinente pour le Rayol et le chemin St Antoine d'autant plus qu'une aire de jeux est en projet mais explique que ce concept n'est pas possible sur la RD4 qui traverse la Grand'Rue car le trafic routier est trop important et aurait l'effet contraire en terme de sécurité. Il en va de même pour l'autorisation de franchissement du feu par les vélos. Néanmoins, l'autorisation sera donnée dans le sens de la montée.**

Les référents rappellent par ailleurs que le panneau « interdiction de tourner à droite » au Chemin de la Baumette, n'est toujours pas installé.

## **LA SECURITE :**

Problème quand on est à pied sur la route de Fréjus pour monter au village : beaucoup de branchages débordent sur la route d'où danger car les piétons se déportent sur la chaussée.

**Le maire demandera à la Police Municipale de contrôler les endroits concernés et de contacter les riverains. Cette action s'appliquera également à toutes les rues du village.**

Manque d'éclairage au niveau de l'arrêt de bus en face l'hôtel : danger pour les élèves alors qu'il fait maintenant nuit le matin pour les premiers départs. D'une manière générale : quid de l'amélioration des passages protégés.

**En face l'hôtel, le passage sera matérialisé avec un éclairage.**

**Le passage au Camping des Clos sera déplacé de 10m côté St Paul pour améliorer la visibilité.**

**Le passage en face la Maison de Santé pourrait aussi être concerné mais demande une vérification.**

**Le cheminement piéton entre le parking face à l'Ehpad et la Maison de santé nécessite des travaux importants en pied de talus. Le projet est abandonné d'autant plus que les piétons peuvent emprunter le trottoir d'en face.**

**Une campagne de marquage au sol des passages protégés est prévue prochainement.**

## **LA GESTION DES DECHETS :**

**Le Compostage :** des composteurs individuels sont en vente à la Communauté de Communes et vous pouvez aussi déposer vos biodéchets dans les bacs collectifs mis en place depuis le printemps dans le village.

**Le maire rappelle : la loi dit qu'à partir du 1er janvier 2024, il devra être proposé à tous les administrés des solutions pour la gestion de leurs biodéchets : compostage individuel ou collectif, collecte...) car les biodéchets devront être retirés de la poubelle grise.**

**La Redevance incitative :** aujourd'hui, le montant de la taxe d'ordure ménagère est calculé en fonction de la valeur locative du logement. A l'avenir, ce sera une tarification à la levée avec un conteneur nominatif équipé d'une puce. En résumé : plus vous triezy, moins vous paierez et plus vous sauvez la planète !

**Le maire apporte des précisions : l'année test prévue en 2023 (sans facturation réelle) est reportée à 2024 tout comme le déploiement en 2025.**

**Les dépôts sauvages :** des pièges photographiques ont été déposés sur plusieurs sites comme en bas du chemin du Cannel. Quels en sont les résultats ?

**Le maire précise que la dissuasion fonctionne bien et que de nombreuses verbalisations ont été réalisées.**

**Déplacement esthétique des conteneurs de Saint-Anne et de St Antoine** : inutile car à terme, il n'y en aura plus avec le déploiement des bacs individuels.

## **ATTRACTIVITE DU VILLAGE :**

**Mise en valeur de la Chapelle Saint-Antoine** : peut-on prévoir une remise en beauté de la Chapelle (crépi et peinture) ? Le bac à fleurs cassé depuis trois ans n'est toujours pas réparé. Une demande est aussi faite pour la plantation d'un nouvel arbre à la place du platane abattu.

**Le maire valide la réfection du bac à fleurs pour 2023 et prend note de la demande de remise en valeur du site (Chapelle, plantation d'un arbre) et par ailleurs, Madame Pelissier ajoute que Madame Brigitte Cauvy, conseillère municipale, a obtenu des subventions pour rénover le lavoir du Pinedou.**

**Attractivité touristique du centre-bourg et bien-être des riverains** : les ruelles de notre premier village perché ont du charme et les riverains sont motivés à les embellir encore mieux.

**Des projets d'embellissement et de mise en valeur du centre village seront proposés à la Municipalité par les référents de quartier et des résidents désireux de participer à cette réflexion.**

**Signalétique et utilisation des parkings** : manque de visibilité des accès du parking Porro et du parking en face l'Ehpad qui sont du coup peu fréquentés.

**Avant de classer en véritable parking celui du Porro, le maire souhaite revoir les marquages au sol pour optimiser l'utilisation. L'escalier d'accès au Rayol sera en même temps mis en valeur.**

## **SUJETS DIVERS :**

**Poubelles individuelles** : les référents demandent à la mairie de rappeler aux habitants de rentrer leur poubelle individuelle après chaque passage du camion. On voit encore des poubelles rester en permanence sur la voie publique et gêner les passants ou voiture et avec le risque d'attirer aussi les animaux sauvages.

Le maire fera un rappel dans l'application « Maires&Citoyens » et demandera à la Police de constater lors de ses rondes.

**Stationnements abusifs** : on constate encore des stationnements abusifs comme par exemple dans l'épingle du Pinedou dans le passage du sentier réalisé par le Chantier Jeunes. Serait-il possible de fermer par deux grosses pierres.

**Le maire propose plutôt la pose d'un gros bac à fleurs qui en même temps embellira l'entrée du village.**

**Affichages et enseignes** : les banderoles publicitaires restent en place trop longtemps et d'autre-part on voit encore des anciens panneaux comme la « BOUCHERIE » dans la Grand'Rue.

**Le maire interviendra auprès soit des associations ou des propriétaires.**

*Référents Q1 - Bagnols 30.11.22*